COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN HUIS CLOS

Du Lundi 06 Décembre 2021

à 18 H 30 en Mairie

Présents : Didier JOVENIAUX, Didier DEGRAEVE, Thierry GIADZ, Valérie GILET, Laurent HULO, Alain LEFEBVRE, Arthur LOEUIL, Cédric MANGENOT, Sarah MAITTE, Gérard SEGERS, Daniel SZYMANSKI, Myriam WATREMEZ.

Excusés avec procuration : Sylvie GILLES (Procuration à Sarah MAITTE), Marilyne DELACOURT (Procuration à Valérie GILET)

Excusés sans procuration : Aucun

Non excusés : Aucun

Sarah MAITTE est nommée secrétaire de séance, début du conseil municipal à 18 H 30.

0 citoyen dans l'assemblée, séance en huis clos.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du Lundi 15 Novembre 2021 à 18 h 30.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

Il est demandé à l'assemblée d'ajouter une délibération supplémentaire dans le cadre d'une demande de subvention pour le FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

L'assemblée approuve à l'unanimité.

I. Autorisation donnée à M. le Maire pour déposer un dossier de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) :

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est inscrite depuis 2018 dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) en son article L 2334-42.

Elle est destinée aux collectivités et à leurs groupements à fiscalité propre et est ciblée sur le financement d'opérations d'investissement au travers de thématiques éligibles précisées (rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables dans les bâtiments publics (Hors éclairage public sur la voirie).

Dans ce cadre notre bâtiment municipal situé au 81 Rue Jean Monnet 59 269 Quérénaing, rentre dans ces critères.

Le coût estimatif des travaux est de 152 956,40 € H.T. (Cent cinquante-deux mille neuf cent cinquante-six euros et quarante centimes d'euros hors taxes) soit 183 547,68 € T.T.C. (Cent quatre-vingt trois mille cinq cent quarante-sept euros et soixante huit euros toutes taxes comprises). Plan de financement joint sur table et en annexe de cette délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé, de M. Thierry GIADZ et en avoir délibéré comme suit :

- AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour le financement des dépenses d'investissement au titre de la rénovation thermique de notre bâtiment communal situé au 81 Rue Jean Monnet 59269 Quérénaing. ainsi que de solliciter toute autre subvention à laquelle l'opération serait éligible du fait de son objet.

Vote de la délibération :

Pour : 14 **Contre : 0** **Abstention : 0**

II. Décision Modificative N° 6 en investissement :

Vu l'arrêté des comptes au Vendredi 3 Décembre 2021, et vu les dépenses et recettes réalisées non prévues, ou sous estimées, ou une affectation de compte différente entre le budget et la réalité, Mr Thierry Giadz propose de faire des ouvertures de dépenses et de recettes d'investissement.

Modifiant les dépenses d'investissement dans l'opération suivante pour une valeur totale de **+ 71 362,75 €** :

- Opération 89 Café de la Paix Article 2313 Construction + 71 362,75 €,

Modifiant les recettes d'investissement pour une valeur totale de **+ 71 362,75 €** :

- Article 001 Excédent d'investissement reporté + 71 362,75 €,

Il est demandé au conseil municipal après avoir entendu l'exposé, de M. Thierry GIADZ et en avoir délibéré d'approuver ces nouvelles affectations budgétaires.

Vote de la délibération :

Pour : 14 **Contre : 0** **Abstention : 0**

III. Autorisation donnée à M. le Maire pour faire une demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de la prévention de la délinquance et radicalisation :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de Sécurité intérieure et notamment ses articles L223-1 à L223-9 et L251-1 à L255-1 qui précise les conditions de mise en œuvre de la vidéo protection,

Vu l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 relative à la création du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),

Vu la délibération du Lundi 30 Novembre 2020 relative à la mise en place d'un système de vidéo protection aux abords de bâtiments et d'installations publics

En outre, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) est susceptible d'apporter son concours partiel au financement des dépenses d'investissement pour l'installation des caméras. Les taux de subvention accordés dans le cadre du FIPD seront calculés dans le cadre d'une fourchette de 20 et 50 % sur la base du budget prévisionnel de l'action.

Le coût estimatif de ce dispositif d'installation d'un système de vidéo protection est de 60 509,26 € H.T. (Soixante mille cinq cent neuf euros et vingt-six centimes d'euros hors taxes) soit 72 611,11 € T.T.C. (Soixante douze mille six cent onze euros et onze centimes d'euros toutes taxes comprises). Plan de financement joint sur table et en annexe de cette délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé, de M. Thierry GIADZ et en avoir délibéré comme suit :

- AUTORISE M. le Maire à solliciter la participation de l'État au titre du FIPD, pour le financement des dépenses d'investissement au titre de l'installation des caméras sur les

sites suscités ainsi que de solliciter toute autre subvention à laquelle l'opération serait éligible du fait de son objet

Vote de la délibération :

Pour : 14 **Contre : 0** **Abstention : 0**

IV. **Questions diverses et informations diverses :**

- Marché de Noël le Vendredi 17 Décembre 2021 sur la place, à partir de 16 H 30,
- Distribution des colis des ainés, le Samedi 18 Décembre 2021 à partir de 9 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance à 19 H 10.